

## Plan d'Action en Faveur de l'Energie Durable

Secteur	Objectif ciblé 1	Objectif ciblé 2	Objectif ciblé 3	Fiche action N°	20
				Etat d'avancement	
				A faire	
Participation à l'objectif					
Domaine d'intervention		Moyen utilisé		Action affectant l'adaptation?	
				oui	
Acteur à l'initiative de l'action	Commune				
<b>Titre de l'action</b>	<b>LUTTE CONTRE L'EROSION DES TERRES AGRICOLES (fiche 7.9)</b>				
<b>Description</b>					
<b>Commentaire</b> (dont hypothèses utilisées pour chiffrer l'impact de l'action sur le(s) objectif(s) ciblé(s))	éviter l'érosion retenir les terres de culture plantation d'arbres (hautes tiges et basses tiges)				
<b>Nom du partenaire à l'initiative de l'action</b>					
<b>Service communal responsable</b>	ecopasseur/environnement				
<b>Partenaires potentiels</b>	GISER, PGRI, FWA, FUGEA, MAE, CETA, contrats rivières				
<b>Date de lancement</b>	2018				
<b>Échéance</b>	2030				
<b>Charge de travail totale (journées)</b>	20				
<b>Estimation du coût</b>	30.000 €	<b>Type de dépense</b>			
<b>Dépensé à ce jour</b>					
<b>Subside</b>		<b>Nom du programme (subside)</b>		<b>Type de subside</b>	
<b>Autres impacts sociétaux</b>					
<b>Description de l'indicateur de suivi et de sa méthode de mesure</b>	Nbre de MAE spécifique à la lutte contre l'érosion des sols mises en place Nbre d'agriculteurs participant à l'action				
<b>Valeur à atteindre pour finaliser l'action</b>					
<b>Valeur actuelle</b>					